

Espace public

#COVID19

À partir du 3 mai 2021

Dans l'espace public,
je fais du sport individuellement,
uniquement entre 6 h et 19 h

**sans restriction
de déplacement,**

sans contact et sans limitation de durée.



Équipements de plein air

#COVID19

À partir du 3 mai 2021

Je peux aller pratiquer mon sport
entre 6 h et 19 h

dans un **équipement sportif
de plein air** (stade, piscine
découverte, tennis, golf...)

sans restriction de déplacement,
ni limitation de durée et sans contact .



Pratique encadrée

#COVID19

À partir du 3 mai 2021

Je peux pratiquer

de **manière encadrée**,

par mon club ou une structure commerciale,

entre 6 h et 19 h, sans contact et sans limitation de durée,

- ▶ **dans l'espace public** (6 personnes maximum)
sans restriction de déplacement,
- ▶ **dans les équipements sportifs de plein air**
sans restriction de déplacement,
sans limitation de nombre mais dans le respect
des protocoles.



Éducation Physique et Sportive

#COVID19

À partir du 3 mai 2021

**Pour le scolaire
et le périscolaire,**
reprise des activités
dans les **équipements
sportifs en intérieur**
(piscines comprises).

